



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2015**

**DATE DE  
CONVOCAATION**

**18 septembre 2015**

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 19  
PRESENTS : 13  
ABSENTS : 06  
QUORUM : 10  
PROCURATION : 01

**DELIBERATION N°33/2015/MT**

**Acquisition par la commune de parcelles de l'Etat cadastrée AW 19 et AW 56  
au lieudit « Savane LAMBERT » en vue de la réalisation d'un hippodrome à  
Montsinéry-Tonnégrande.**

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE VINGT-CINQ SEPTEMBRE À SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. **Patrick LECANTE**, Maire  
M. **Patrick LABEAU**, 1<sup>er</sup> Adjoint  
Mme **Liliane DAUPHIN**, 4<sup>ème</sup> Adjointe  
M. **Jean-Yves TARCY**, 5<sup>ème</sup> Adjoint  
Mme **Valérie BATAILLIE**, Conseillère  
M. **Vincent MAYEN**, Conseiller  
Mme **Rosaline CAMILLE SIDIBÉ**, Conseillère  
Mme **Eldha SAMEDI**, Conseillère  
M. **Joseph Michel FEVRY**, Conseiller  
M. **Donel DUCCE**, Conseiller  
M. **Thierry MARIE-CLAIRE**, Conseiller  
Mme **Marlène MONTET**, Conseillère  
Mme **Eléonore JOHANNES**, Conseillère

**ABSENTS EXCUSES :** Mme **Isabelle AUBIN**, Conseillère  
M. **Brice SEPHO**, 3<sup>ème</sup> Adjoint  
Mme **Marcelline POPO**, 2<sup>ème</sup> Adjointe  
Mme **Marie-Claude LACROIX PINSON**, Conseillère

**ABSENTS :** M. **Christian PORTHOS**, Conseiller  
M. **Jocelyn PRALIER**, Conseiller

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire au vu de l'application de l'article L.2121-14 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur **Jean-Yves TARCY** a été nommé à ces fonctions qu'il a acceptées.

Madame **Isabelle AUBIN** a donné procuration à Monsieur **Patrick LABEAU**.



**Délibération n°33/2015/MT**  
**Acquisition par la commune de parcelles de l'Etat cadastrée AW 19 et AW 56 au lieudit « Savane LAMBERT » en vue de la réalisation d'un hippodrome à Montsinéry-Tonnégrande.**

La Commune de Montsinéry-Tonnégrande a délibéré le 05 juin 2013 pour la création d'un centre équestre dans la ZAD Savane LAMBERT.

Ce projet ambitieux à vocation régional est en cours de réalisation et l'implantation d'un hippodrome dans le secteur n'en serait que la suite logique.

Afin que la commune soit un partenaire privilégié dans la réalisation d'un tel projet, il convient d'acquérir les parcelles appartenant à l'ETAT cadastrées AW 56 et AW 19 d'une contenance respective de 58 ha 49 ca 40 a et de 68 ha 57 ca 37 a.

En effet, il est important de rappeler que la superficie minimale pour l'implantation d'un hippodrome est de 60 hectares.

Les décisions à prendre sont les suivantes :

- Approuver le principe de l'implantation d'un hippodrome dans la ZAD Savane LAMBERT.
- Autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches en vue d'acquérir à titre gracieux les parcelles AW 19 et AW 56 sises au lieudit Savane LAMBERT.
- Autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport n° 34/MT/2015 de Monsieur le Maire portant sur l'acquisition par la commune de parcelles de l'Etat cadastrée AW 19 et AW 56 au lieudit « Savane LAMBERT » en vue de la réalisation d'un hippodrome à Montsinéry-Tonnégrande ;

Après avoir entendu les explications du Maire et délibéré ;



**DECIDE :**

**Article 1:** **APPROUVE** le principe de l'implantation d'un hippodrome dans la ZAD Savane LAMBERT.

**Article 2:** **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches en vue d'acquiescer à titre gracieux les parcelles AW 19 et AW 56 sises au lieudit Savane LAMBERT.

**Article 3:** **AUTORISE** le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

POUR	14	dont procuration(s)	01
CONTRE	00	dont procuration(s)	00
ABSTENTION	00	dont procuration(s)	00

**Le Maire,**



**Patrick LECANTE**

Publication le :





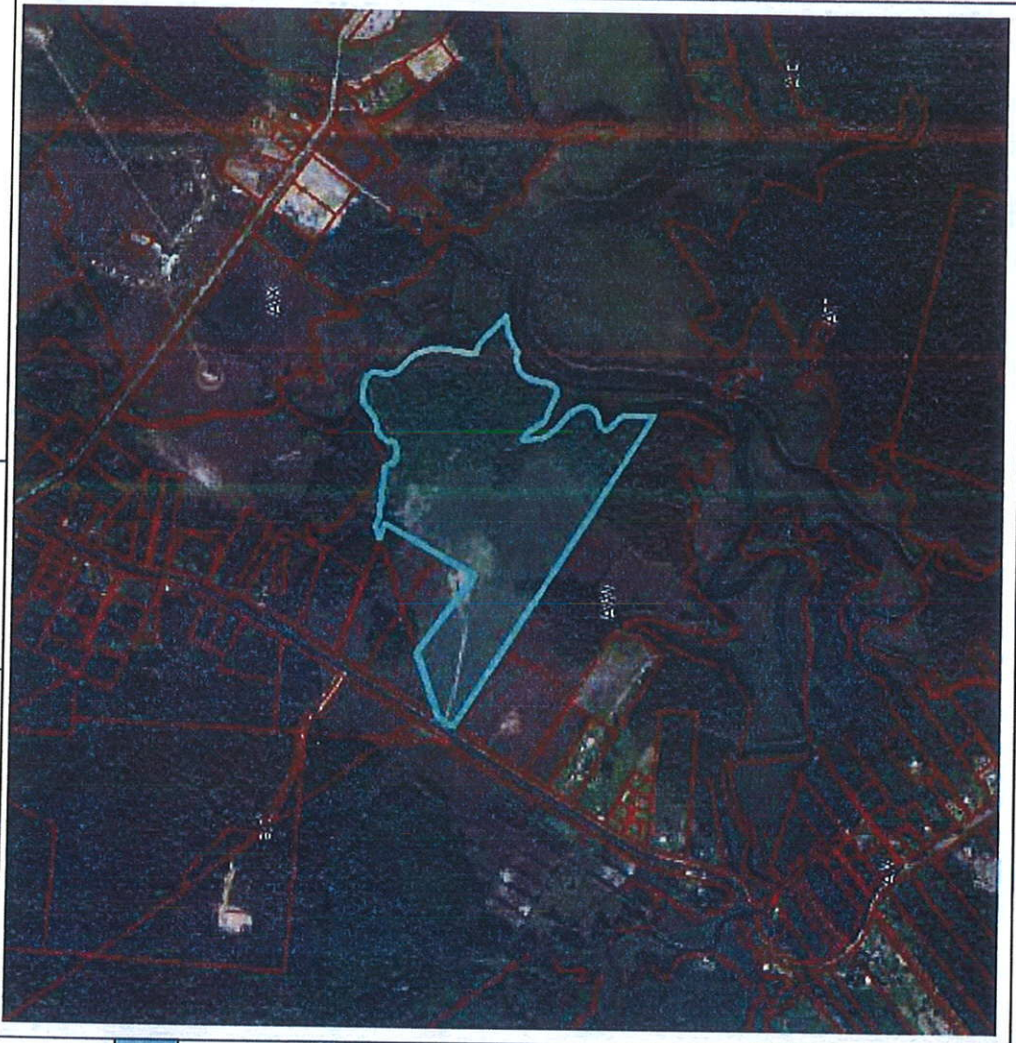
**Fiche d'information nominative**

Commune	Section	Parcelle	Surface	Surface bâtie	Adresse
973313	000AW	0019	685737 m <sup>2</sup>	0 m <sup>2</sup>	SAVANES LAMBERT

**Commune de MONTSINERY  
TONNEGRANDE**

Compte propriétaire n°973313G00583

M GUYON AMEDEE (Propriétaire)  
né le 30/03/1955 à 97 MORNE A L EAU  
adresse : 33 IMP DES FLAMBOYANTS 97351 MATOURY



Imprimé le : 23/09/2015

Echelle : 1/25000





Fiche d'information nominative

Commune	Section	Parcelle	Surface	Surface bâtie	Adresse
	000AW	0056	58 49 40 m <sup>2</sup>	0 m <sup>2</sup>	

Commune de

Compte propriétaire n°

Accès sécurisé

Etat par Service France Domaine



Imprimé le : 23/09/2015

Echelle : 1/25000